

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION: 36, RUE DE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les Annonces doivent parvenir au plus tard le Samedi matin au bureau du Journal | Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT
Un an..... 3 fr.
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES: Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

L'ACTION RÉPUBLICAINE

Dans sa déclaration, votée au Congrès de juin 1901, le Parti républicain réclamait entre autres réformes, et en première ligne, une meilleure répartition des impôts.

Le rapporteur, M. Pelletan, s'exprimait ainsi :

« Passionnément attachés à la réforme profonde de notre système fiscal, nous voulons un impôt progressif sur le capital et sur le revenu qui atteigne le luxe, le superflu, la richesse acquise, et qui dégrève le travail sous toutes ses formes.

Nous entendons que cette grande réforme ne soit pas réduite à un simple expédient budgétaire et que cet impôt général ne se superpose pas aux mauvaises taxes existantes, mais qu'il remplace, avec les quatre contributions, certains de ces impôts iniques, condamnés par les assemblées de la Révolution et qui pèsent si lourdement sur les travailleurs (ouvriers, cultivateurs, employés, commerçants, industriels) des villes et des campagnes, déjà écrasés sous les servitudes et les inégalités sociales. »

Il n'est pas douteux que la présente législature réussisse à supprimer les iniques contributions personnelle-mobilière, des patentes, foncières, portes et fenêtres, etc., et à les remplacer par un impôt général taxant chacun selon ses moyens.

En effet, le programme élaboré par le Congrès du Parti républicain, radical, radical socialiste, vient d'être adopté par la Chambre qui a pris l'engagement d'en poursuivre l'entière réalisation; 311 voix contre 115 ont voté, jeudi dernier, l'ordre du jour suivant qui résume admirablement le programme du Parti républicain :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement pour appliquer une politique rigoureuse de laïcité, de réformes fiscales et de solidarité sociale, passe à l'ordre du jour. »

En outre, la majorité républicaine, estimant que le programme présenté par le gouvernement ne s'exprimait pas d'une façon suffisamment claire et précise sur certaines réformes réclamées par la démocratie, a délégué M. Maujan à la tribune pour exiger et la réforme de l'impôt et la liberté des Eglises.

Voici en quels termes M. Maujan s'est exprimé pour imposer au gouvernement la volonté de la majorité républicaine :

« Le cléricalisme a engagé contre la République une lutte sans merci. Nous acceptons la bataille et nous la mènerons jusqu'au bout. C'est par ses grands côtés que nous entendons trancher définitivement la question et, après le vote des mesures préparatoires que nous aurions été heureux de voir indiquer plus nettement dans la déclaration, nous voulons arriver à la dénonciation du concordat et à la réalisation de cette formule libérale et décisive : les Eglises libres dans l'Etat laïque souverain. »

Le bloc républicain s'est associé, par son vote, à ces paroles, indiquant nettement qu'il entendait entraîner et faire marcher le gouvernement.

Les républicains ne sauraient oublier que les congréganistes, sous le couvert religieux, ont été des excitateurs et qu'ils ont déchaîné les pires discordes civiles; ces gens-là doivent désormais être mis dans l'impossibilité de nuire, il faut leur appliquer énergiquement la loi sur les associations dans l'esprit comme dans la lettre.

Il faut supprimer de suite le privilège scandaleux dont profitent et abusent certaines congrégations enseignantes, dispensées des garanties d'études, de diplômes et de contrôles exigés des membres de l'enseignement laïque.

Actuellement, les cléricaux oublient beaucoup trop que la religion ne doit pas être jetée dans la mêlée des partis.

Il faut les rappeler à la réalité et les placer au même rang que les autres citoyens en supprimant tous leurs privilèges.

COMITÉ

d'Action et de Défense Républicaines de Nanterre

Le Comité a l'honneur d'informer les électeurs qui ont voté pour le citoyen Féron qu'un punch d'honneur lui sera offert ce soir samedi 21 juin 1902, à 8 h. 1/2 du soir, Maison Pagès, café du Chemin-de-Fer.

Il espère qu'ils voudront bien se rendre en nombre à cette fête républicaine.

La cotisation a été fixée à 1 franc.

ELECTION

d'un MEMBRE du CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Scrutin du dimanche 29 juin 1902 de 7 heures du matin à 6 heures du soir

Distribution des cartes. — Le maire de la commune de Nanterre prévient MM. les Electeurs que les cartes pour l'élection d'un conseiller d'arrondissement seront délivrées à la mairie, chaque jour, à partir du mercredi 25 juin 1902, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, jusqu'au samedi 28 juin inclusivement.

Les cartes non retirées avant le 29 juin 1902 pourront être réclamées, pendant toute la durée du scrutin, au lieu de vote.

Il sera mis à la disposition des électeurs des bulletins blancs sur lesquels ils pourront, par avance, inscrire leur vote.

Lieu de vote. MM. les Electeurs voteront à la mairie.

Scrutin. — Le scrutin sera ouvert le dimanche 29 juin 1902, à 7 heures du matin et fermé le même jour, à 6 heures du soir.

Le dépouillement des votes aura lieu immédiatement après la clôture du scrutin.

A Nanterre, le 15 juin 1902.

Le Maire,
J. GAUTIER.

MAIRIE DE NANTERRE

Inauguration des Nouveaux Groupes Scolaires

Le maire de Nanterre a l'honneur d'informer les habitants que l'inauguration des groupes scolaires du Plateau et de l'avenue de la République aura lieu dimanche 22 juin courant, sous la présidence de M. de Selves, préfet de la Seine.

A 2 heures. — Réception de M. le Préfet à la mairie.

A 3 heures. — Inauguration du groupe scolaire de l'avenue de la République.

A 4 heures. — Inauguration du groupe scolaire du Plateau.

A 5 heures. — Retour à la mairie. Nanterre, le 14 juin 1902.

Le maire de Nanterre,
J. GAUTIER.

A l'issue des cérémonies officielles, un banquet suivi de bal, organisé par les

sociétés des intérêts généraux du Plateau de Nanterre, servi par M. Cayron, aura lieu, au préau des Ecoles sous la présidence de M. Féron, député de la Seine.

Le prix du banquet est de 5 francs donnant droit au bal.

Pour le bal, il sera perçu, pour tous droits, 1 franc par cavalier.

Une tenue convenable est de rigueur.

Nouvelle Vinicole

La Hausse persistante sur les Vins m'oblige de soumettre à ma nombreuse clientèle les nouveaux cours au cours de ce jour.

Rouges
Bon vin de table 50 fr.
Hérault et Roussillon 55,60,65 fr.
Corbières, Minervois 70,75,80 fr.
Palus 70,75,80,85 fr.
Bergerac, Fronton vieux 85,90,100 fr.

Blancs
Bon vin de table 65 fr.
Gers extra 70,75 fr.
Picpoul 75,80 fr.
Bergerac vieux 85,90 fr.
Macon, Vouvray, Saumur, Touraine 90,100,110 fr.

Très bon Stock en Vins vieux Bordeaux, Bourgogne, Macon, etc.

On peut visiter mes Chais et déguster sur place. — Echantillon est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande.

Paiement à la volonté du Client selon ses habitudes.

LACHANT, 3, Place de la Fête NANTERRE

L'Enseignement Public et la Révolution

Le Testament de Le Pelelier de St-Fargeaux

Aujourd'hui, à 2 heures, nos nouvelles écoles seront inaugurées en grande pompe. Des personnages considérables : Députés, Sénateurs, le Préfet de la Seine, les Directeurs de l'enseignement et de l'administration départementale quitteront Paris pour assister à cette solennité.

C'est le moment de jeter un regard en arrière et de se demander à quel génie bien-faisant les enfants du peuple doivent de recevoir aujourd'hui, tous et gratuitement, cette instruction que, pendant de longs siècles, la monarchie leur a refusée.

—o—

Le 13 juillet 1793, au milieu du profond silence des membres de la Convention nationale, Maximilien de Robespierre monta à la tribune et lut ce qui suit :

« Tous les enfants seront élevés aux dépens de la République depuis l'âge de 5 ans jusqu'à 13 pour les garçons et jusqu'à 11 pour les filles.

L'éducation nationale sera la même pour tous. Dette de la patrie envers tous, tous y ont droit et nul n'en peut refuser la jouissance à ses enfants.

L'objet de l'éducation nationale sera de fortifier le corps des enfants, de le développer par des exercices de gymnastique, de les accoutumer au travail des mains, de les endurcir à la fatigue, de leur élever le cœur et d'orner leur esprit des con-



